

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 12 novembre 2020

Le président de séance, M. Rasul Mawjee, en remplacement du président M. Pierre-Alain Bringolf, excusé, ouvre la séance à 19h30, à la salle polyvalente de Montoly, et souhaite à toutes et tous une cordiale bienvenue à cette séance du Conseil communal.

Il remercie les Conseillères et Conseillers ainsi que les membres de la Municipalité pour leur présence, et salue le public ainsi que les représentants de la presse.

Il remercie aussi M. Daniel Bussy, huissier, et M. Arthur Bigler, huissier suppléant, pour leur présence, le personnel communal des Services de conciergerie pour la mise en place de la salle, ainsi que l'équipe régieson qui renforce encore le dispositif ce soir.

En date du 6 novembre 2020, la Préfecture du district de Nyon a autorisé la tenue de la séance de ce soir, après avoir constaté que le plan de protection élaboré pour cette séance respectait les directives en cours de l'Office fédéral de la santé publique (ci-après : OFSP).

Concernant l'organisation et les mesures de la séance de ce soir, les recommandations de l'OFSP en matière d'hygiène sont suivies et le matériel nécessaire à la sécurité des personnes présentes (masques, gants, gel hydroalcoolique) est à disposition. Un plan de salle a été prévu et une place a été attribuée à chaque Conseiller(ère) à l'avance.

Par rapport au Conseil précédent, le Conseil d'État vaudois a décrété l'état de nécessité avec de nouvelles mesures restrictives qui sont entrées en vigueur le 4 novembre dernier. En conséquence et selon les directives émises par le Canton, le port permanent obligatoire du masque est demandé pour toute la durée du Conseil de ce soir. Il est cependant possible d'enlever son masque, mais uniquement pendant la durée d'une prise de parole.

En ce qui concerne les micros, les Conseiller(ère)s sont priés de lever la main pour demander la parole. L'équipe son se déplacera et les Conseiller(ère)s ne sont pas autorisés à toucher le micro. Les rapporteurs des Commissions feront lecture des conclusions de leur rapport en se levant et en restant à leur place, tout comme les divers intervenants.

Enfin, dans le cadre des mesures de traçage de la Covid-19, les membres de la presse et du public sont priés d'inscrire leurs coordonnées sur la feuille prévue à cet effet à l'entrée de la salle.

1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 59 Conseillères et Conseillers.

Il y a 14 excusés (Mmes Katia Annen, Thérèse Betchov Heidrich et Noémie Villois, MM. Patrick Beney, Victor Braune, Pierre-Alain Bringolf, Pascal Chollet, Moritz de Hadeln, Charanjit Dhanjal, Yves Froidevaux, Christian Gander, Victor Mendes Boavista, Dario Sicuranza et Patrick Wegmann).

1 arrivera plus tard (M. Fernando Henriques Amaral Rodrigues).

Le quorum étant atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer. Le président de séance déclare la séance du Conseil communal ouverte.

Le président de séance s'assure que chaque Conseiller(ère) a été régulièrement convoqué(e) à la présente séance dans les délais et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Tel est bien le cas.

Dans le contexte sanitaire actuel, le Bureau a considéré que la carte de la prudence devait être privilégiée. Le président de séance remercie d'ores et déjà les Conseiller(ère)s d'avoir fait l'effort d'être présent(e)s et d'avoir répondu nombreux(ses), même si la situation est délicate dans notre pays et à travers le monde. Par conséquent, en collaboration avec la Municipalité, un ordre du jour allégé a été arrêté pour la présente séance, ceci afin de contribuer à la limitation des risques grâce à un temps d'exposition plus court des

personnes présentes dans un lieu public. Les Conseiller(ère)s ont reçu l'ordre du jour modifié par voie électronique en date du 9 novembre 2020, étant précisé que les communications de la Municipalité et du Bureau leur ont été transmises ce jour.

- Par courriel du 22 octobre 2020, le Bureau a été informé de la démission de M. Yves Clerc en sa qualité de membre de la Commission de gestion. La nomination d'un nouveau membre remplaçant le précité à ce poste aura lieu ce soir.
- Lors de la séance du 8 octobre 2020, M. Rupert Schilböck avait requis le report du développement de sa motion intitulée « Pour un moratoire sur les projets de lotissement et de plan partiel d'affectation (PPA) jusqu'à l'adoption d'un nouveau Plan d'affectation communal » à la séance de ce soir. Ce point a dès lors été ajouté à l'ordre du jour.
- En date du 25 octobre 2020, Mme Véronique Villaine, 1^{er} membre de la Commission technique chargée d'étudier le préavis municipal n° 81 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la réalisation des travaux du Vieux-Bourg – réaménagement (espace public + sous-sol), a requis le report du rapport. Celui-ci a été accepté par le Bureau et ce préavis sera dès lors traité lors de la séance du 17 décembre 2020, étant précisé que la Commission des finances déposera également son rapport à cette occasion.
- En date du 5 novembre 2020, la Municipalité a fait part au Bureau du Conseil communal de son souhait d'amender le préavis municipal n° 81 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la réalisation des travaux du Vieux-Bourg – réaménagement (espace public + sous-sol).
- Dans les délais, le Bureau a reçu un postulat :
 - Postulat de Mme Sabine Million-Courvoisier intitulé « Promotion de la santé et développement urbain durable : une étude pour être ambitieux ! ».Mme Sabine Million-Courvoisier a déjà annoncé vouloir développer son postulat lors de la séance du 17 décembre 2020. Le postulat, dont les Conseiller(ère)s ont reçu copie par voie électronique, sera dès lors ajouté à l'ordre du jour de la prochaine séance.
- Dans les délais, le Bureau a reçu une interpellation :
 - Interpellation de Mme Véronique Villaine intitulée « Que se passe-t-il avec nos ASP ».Cette interpellation étant soutenue par plus de 5 membres, le président demande à son auteur si elle désire la développer séance tenante; celle-ci répond par l'affirmative. L'interpellation, dont les Conseiller(ère)s ont reçu copie par voie électronique, sera dès lors ajoutée à l'ordre du jour et jointe au procès-verbal.
- L'ordre du jour modifié est donc le suivant :
 1. Appel et ordre du jour.
 2. Assermentation d'un Conseiller.
 3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 8 octobre 2020.
 4. Communications du Bureau.
 5. Communications de la Municipalité.
 6. Communications des représentants des entités intercommunales.

Préavis avec décision

7. **Préavis municipal n° 80** relatif à une demande de crédit d'investissement pour le renouvellement de mobilier scolaire des établissements primaires et secondaires sur 3 ans.
8. **Préavis municipal n° 82** relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'étude en vue de l'amélioration de l'accessibilité de la mobilité douce à la gare de Gland : passage sous-voies de l'Avenue du Mont-Blanc.

Préavis – Seconde lecture

9. Amendement présenté par la Municipalité au préavis municipal n° 81 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la réalisation des travaux du Vieux-Bourg – réaménagement (espace public + sous-sol).

Préavis – Première lecture

10. **Préavis municipal n° 84** relatif à la Révision des statuts de l'Organisation régionale de la protection civile (ORPC) du district de Nyon.

Autres objets

11. Motion de M. Rupert Schildböck et collègues intitulée « Pour un moratoire sur les projets de lotissement et de plan partiel d'affectation (PPA) jusqu'à l'adoption d'un nouveau Plan d'affectation communal ».

12. Interpellation de Mme Véronique Villaine intitulée « Que se passe-t-il avec nos ASP ».

Divers

13. Nomination d'un(e) membre à la Commission de gestion.

14. Divers et propositions individuelles.

- Ouverture de la discussion sur l'ordre du jour ainsi modifié.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

L'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité.

2. Assermentation d'un Conseiller

Le président de séance rappelle que, comme annoncé dans la séance du Conseil communal du 8 octobre 2020, Mme Nitya Duella a présenté sa démission par courriel du 5 octobre 2020, avec effet immédiat.

Dans la mesure où la liste des viennent-ensuite de la plateforme PS-Les Verts-POP est épuisée, ce groupe a dû procéder à un parrainage d'une liste d'un nouveau membre qui a été transmise au Bureau.

Par courriel, le Bureau a été informé que Mme Nitya Duella serait remplacée par M. Nikhil Duella.

Mme Véronique Villaine, présidente de la plateforme PS-Les Verts-POP, présente M. Nikhil Duella :

« Nitya ayant quitté notre Conseil, son frère Nikhil nous rejoint.

Au nom du PS et pour la plateforme PS-Les Verts-POP, j'ai donc le plaisir de vous présenter Nikhil Duella.

Suisse, né d'une mère indienne et d'un père italien, il vit depuis 33 ans à Gland, c'est-à-dire depuis toujours. Après une scolarité chaotique, il s'embarque dans divers petits boulots tels le travail dans la cuisine ou la livraison puis, par la suite, quitte la Suisse pour l'Inde pour travailler en tant que traducteur et devient ensuite analyste dans le domaine de la santé. Il revient au bercail suite à une maladie grave de sa maman pour l'aider et enchaîne les missions dans diverses ONG.

Il est actuellement analyste dans la société CSD Consulting, entreprise fondée il y a 3 ans par sa maman.

Pompier dans notre ville, il souhaite s'impliquer plus activement dans notre vie politique et se réjouit de participer à notre assemblée.

Je vous remercie de lui faire bon accueil. ».

Le président de séance invite M. Nikhil Duella à venir devant le Bureau afin de prêter serment et demande au Conseil, au public et à la presse de se lever pour l'assermentation.

Le nouveau Conseiller, à l'appel de son nom et après lecture du serment, promet de le respecter.

Le 1^{er} vice-président le remercie, le félicite pour son engagement et l'invite à rejoindre les rangs du Conseil.

Compte tenu de cette assermentation, le nombre de Conseillers présents passe à 60.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 8 octobre 2020

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

À une large majorité, 1 abstention signifiée, le Conseil communal accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 8 octobre 2020.

4. Communications du Bureau

- Les communications du Bureau, lesquelles ont été transmises aux Conseiller(ère)s par voie électronique, seront jointes au présent procès-verbal.

5. Communications de la Municipalité

- Les communications de la Municipalité, lesquelles ont été transmises aux Conseiller(ère)s par voie électronique, seront jointes au présent procès-verbal.

6. Communications des représentants des entités intercommunales

- Les représentant(e)s des entités intercommunales ont été invité(e)s à transmettre leurs communications éventuelles au Bureau. Aucune communication n'a été reçue. Le président de séance passe toutefois la parole à qui veut bien la prendre.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

PRÉAVIS AVEC DÉCISION

7. Préavis municipal n° 80 relatif à une demande de crédit d'investissement pour le renouvellement de mobilier scolaire des établissements primaires et secondaires sur 3 ans

- M. Vincent Simon, 1^{er} membre et rapporteur de la Commission technique, lit les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.
- M. Eric Dällenbach, rapporteur de la Commission des finances (ci-après : COFIN), rappelle le vœu présenté par dite Commission, qui est le suivant :
 - Au vu du nombre élevé d'appels d'offres à venir, la COFIN propose que le personnel interne de l'Administration communale soit formé à l'organisation et la gestion des procédures de marchés publics.

Il lit ensuite les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.

Avec l'arrivée de M. Fernando Henriques Amaral Rodrigues, le nombre de Conseillers présents passe à 61.

- La discussion est ouverte.

- Mme Anik Freuler : déclare que, lors de la première lecture de ce préavis, elle avait demandé s'il était possible d'avoir le détail du montant des honoraires du bureau spécialisé, la façon dont ils ont été calculés et le travail qui sera effectivement fait. Aucun des deux rapports ne lui permet de trouver cette information. Elle aimerait donc savoir s'il est possible d'avoir cette information ce soir, ce d'autant plus que la COFIN est d'avis que le montant est trop élevé et que, selon ce qui a été dit en séance de groupe par rapport à la Commission technique, cette démarche n'est pas si complexe que cela. Elle aimerait donc bien avoir le détail, si c'est possible.
- Mme Christine Girod : remercie Mme Anik Freuler pour sa question, qui rejoint d'ailleurs un peu l'idée de la Commission des finances, si elle a bien compris, puisqu'il y a un vœu qui souhaite que les techniciens communaux soient finalement formés à ces démarches. En réalité, ces CHF 30'000.- ont été calculés sur la base de ce qui a été fait récemment pour l'appel d'offres concernant les tableaux numériques. Le Conseil a accepté différents préavis concernant ces tableaux numériques et, pour l'attribution de l'appel d'offres pour les Tuillières et Mauverney, on arrive à un total de CHF 29'466.-. La Municipalité s'est donc basée là-dessus pour articuler ce chiffre de CHF 30'000.-. Elle précise également, et c'est peut-être ce que Mme Anik Freuler demande, que ces CHF 30'000.- consistent en plusieurs choses. Tout d'abord, il y a le travail de préparation et de rédaction de l'appel d'offres, soit de lister exactement les besoins et de préparer vraiment cet appel d'offres de manière à ne rien oublier et à être le plus complet et le plus descriptif possible pour avoir au final ce que la Municipalité souhaite, sans toutefois être trop contraignante non plus puisqu'il s'agit quand-même d'un marché public et que, par définition, cela doit pouvoir être ouvert à tous.

Il s'agit aussi de travailler sur l'analyse des besoins avec les techniciens communaux, de garantir ensuite et de gérer la légalité et la fiabilité de l'ouverture de l'appel d'offres, de la manière dont ces offres reviennent à la Commune, qu'elles ne soient pas ouvertes avant le jour J au moment où elles peuvent l'être, qu'elles soient déclarées valables et totalement valides pour pouvoir les utiliser. Il y a également toute l'organisation. Il faut que le spécialiste en la matière soit garant du respect du dépouillement, de l'ouverture, de la validité tout simplement de l'offre.

Et le but final est que la Municipalité doit absolument se prémunir contre toute possibilité de recours. Parce qu'un appel d'offre ou une procédure qui seraient mal gérés pourraient être attaqués en recours, et là ce serait évidemment dommageable et avec des frais bien plus importants que ce qui est prévu au départ.

Il y a aussi toute la problématique des délais, puisque 3 ans de commandes en avance demandent de l'anticipation, mais on n'est jamais à l'abri non plus qu'il puisse se passer quelque chose dans ces 3 ans. La Municipalité est donc partie sur un certain montant, sur une certaine quantité de matériel, mais que se passerait-il si soudain tout n'est finalement pas nécessaire ? Et là aussi le spécialiste doit pouvoir mettre des clauses pour que la Municipalité soit certaine qu'elle ne s'en sort pas moins bien à la fin du compte qu'avec le système actuel. Donc finalement c'est un conseil, c'est une assurance que la Municipalité demande afin de pouvoir être suivie par quelqu'un qui a l'habitude des marchés publics de manière à ce que le bon déroulement de cet appel d'offres soit assuré.

Maintenant, il faut voir aussi que cette manière de travailler est nouvelle pour l'Administration, c'est la première fois que la Municipalité fait une démarche sur 3 ans au niveau du Service des bâtiments et de l'urbanisme pour du mobilier, et c'est pour cela que ce montant est calqué sur quelque chose de connu. Si cela coûte moins cher – ce qui sera peut-être le cas – l'argent ne sera tout simplement pas dépensé sur cette position-là.

Elle espère ainsi avoir répondu à la question et remercie les Commissions pour leurs rapports positifs.

- M. Eric Dällenbach : relève que ce n'est pas la première fois que la COFIN fait un vœu. Il n'aimerait pas que ce soit un vœu pieux, mais surtout il aimerait demander ce soir quelle est la position de la Municipalité par rapport à ce vœu.
- M. Thierry Genoud : répond qu'il est vrai que ces marchés publics causent certains travaux supplémentaires, notamment au Service des bâtiments et de l'urbanisme où il y en a un certain nombre, tout comme au Service des infrastructures et de l'environnement. Les employés communaux sont formés aux marchés publics dans les procédures, mais il y aura toujours besoin d'un mandataire, de quelqu'un qui connaît le domaine. Comme les Conseiller(ère)s ont pu le remarquer, le mandataire

pour les tableaux numériques n'est pas le même que celui qui va travailler pour le mobilier. En ce qui concerne les équipements publics, comme par exemple des tuyaux ou des routes, c'est encore un autre spécialiste, et c'est vrai que l'on n'aura probablement jamais l'entier des connaissances dans l'Administration, sans toutefois vouloir être catégorique à ce sujet. Et le but aussi au niveau de l'organisation de l'Administration, c'est avant tout d'avoir des chefs de projet, des généralistes. Et manifestement il y aura probablement encore longtemps ce genre de montant, qu'il faut diminuer au strict minimum par les connaissances acquises dans les projets antérieurs par les employés communaux, qui en connaissent déjà un bon rayon et qui à chaque fois en apprennent un peu plus. Mais il pense que de supprimer carrément ce type de montant, ce type de prestation externe, va être extrêmement difficile vu les domaines spécifiques qu'il y aura dans tous les projets que la Municipalité a à déposer. Donc c'est un bon vœu que la Municipalité entend et intègre, mais il a l'impression qu'il ne pourra être réalisé que sur une petite partie des montants à dépenser pour ce genre de marchés.

- M. Samuel Freuler : explique que la COFIN a insisté un peu là-dessus simplement parce que le Conseil va se retrouver, typiquement dans ce cas-là, dans 3 ans à refaire à peu près le même préavis. Les membres de la COFIN trouveraient donc assez surprenant que, pour un préavis quasiment semblable, dans 3, 6 ou 9 ans, on se retrouve à chaque fois avec un montant aussi faramineux alors que, finalement, le travail est le même.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

À l'unanimité, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 80 relatif à une demande de crédit d'investissement pour le renouvellement de mobilier scolaire des établissements primaires et secondaires sur 3 ans, soit :

- I. d'accorder le crédit de CHF 436'000.- et d'autoriser la Municipalité à effectuer la commande de ce mobilier;*
- II. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 436'000.-.*

8. Préavis municipal n° 82 relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'étude en vue de l'amélioration de l'accessibilité de la mobilité douce à la gare de Gland : passage sous-voies de l'Avenue du Mont-Blanc

- M. Olivier Moulin, en remplacement de M. Patrick Wegmann, 1^{er} membre et rapporteur de la Commission technique, excusé, rappelle les vœux présentés par dite Commission, qui sont les suivants :

« La Commission est tout à fait consciente que satisfaire toute la population ne sera pas possible. Nous demandons néanmoins que la Municipalité prenne en considération la sensibilité des personnes âgées, des familles avec poussettes et des cyclistes pour que ceux-ci puissent avoir la possibilité de rejoindre la partie sud de Gland en sécurité.

En outre, elle souhaite que l'étude qui va être faite fasse preuve d'ambition et qu'elle n'hésite pas à utiliser cette opportunité pour proposer quelque chose d'inattendu et d'audacieux, pourquoi pas un ouvrage d'art qui fasse envie dans toute la région. »

Il lit ensuite les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

À une large majorité, 1 avis contraire, 1 abstention signifiée, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 82 relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'étude en vue de l'amélioration de l'accessibilité de la mobilité douce à la gare de Gland : passage sous-voies de l'Avenue du Mont-Blanc, soit :

- I. d'accorder un crédit de CHF 110'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre cette étude;
- II. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 110'000.-.

PRÉAVIS – SECONDE LECTURE

9. Préavis municipal n° 81 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la réalisation des travaux du Vieux-Bourg – réaménagement (espace public + sous-sol)

- Le président de séance rappelle que, en date du 5 novembre 2020, la Municipalité a fait part au Bureau du Conseil communal de son souhait d'amender le préavis municipal n° 81, pour lequel une décision sera prise lors de la séance du 17 décembre 2020, en ajoutant le montant de CHF 400'000.- supplémentaire au budget du préavis. L'amendement proposé a d'ores et déjà été transmis aux Conseiller(ère)s par voie électronique.
- La discussion est ouverte.
- M. Gilles Davoine : relève que les Conseiller(ère)s ont effectivement reçu, avec le nouvel ordre du jour, l'amendement avec le montant et un courrier explicatif. Cependant, la Municipalité transmettra aux membres des Commissions des explications plus fouillées et des justifications pour cet amendement par la suite, dès que cela aura été validé par la Municipalité, ce qui devrait être fait lundi prochain.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

PRÉAVIS – PREMIÈRE LECTURE

10. Préavis municipal n° 84 relatif à la Révision des statuts de l'Organisation régionale de la protection civile (ORPC) du district de Nyon

- La séance est fixée au mercredi 18 novembre 2020 à 19h00, à la salle Mont-Blanc du Bâtiment du Montoly 1, en compagnie de la Municipale responsable, Mme Jeannette Weber. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :
Premier membre : Mme Véronique Villaine, PS-Les Verts-POP
Membres : M. Evan Lock, GdG – M. David Mayer, GdG – M. Michel Girardet, PLR – M. Philippe Blanchut, UDC.
- Le président de séance informe les Conseiller(ère)s que, selon les instructions reçues de la Préfecture, dans la mesure où les Commissions sont suffisamment petites, les séances de ces dernières ne nécessitent pas un plan de protection particulier et il n'y a pas besoin de demander une autorisation particulière. La Commission peut donc siéger en respectant le protocole sanitaire du port du masque et de la distance sociale.
- La discussion est ouverte.

- Mme Véronique Villaine : a juste une petite question technique. Elle était 1^{er} membre pour le préavis municipal n° 81 et est à nouveau premier membre pour le préavis municipal n° 84. Elle n'a pas l'impression qu'il y ait eu tant de préavis que cela entre les deux. Qu'en est-il ? Ce n'est pas très grave, mais c'est juste une question.
- Le président de séance répond qu'il y a eu de nombreux changements d'agenda, ce qui fait que la plateforme PS-Les Verts-POP aura moins de premiers membres à nommer au mois de décembre, où il y aura 8 Commissions à nommer.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

AUTRES OBJETS

11. Motion de M. Rupert Schilböck et collègues intitulée « Pour un moratoire sur les projets de lotissement et de plan partiel d'affectation (PPA) jusqu'à l'adoption d'un nouveau Plan d'affectation communal »

- Le président de séance passe la parole à M. Rupert Schilböck pour le développement de sa motion.
- M. Rupert Schilböck : déclare que, par souci de temps, en accord avec le président de séance et conscient que les Conseiller(ère)s ont pu prendre connaissance du texte de sa motion, il va se limiter ici à une version condensée de cette dernière.

En préambule et selon les échos qu'il a eus depuis le dépôt de son texte lors de la précédente séance du Conseil communal et après réflexion, il propose de transformer sa motion en postulat. Mais cela ne change rien sur le fond de sa demande.

Pour rappel, lors de la séance du mois de juin 2019, le Conseil a traité la réponse de la Municipalité à son interpellation déposée au printemps 2019, réponse qui montrait que l'ensemble des outils de planification du sol de la Commune étaient obsolètes : Plan directeur communal, Plan de zones, schéma directeur ouest, etc. À l'époque, la Municipalité a déclaré que « *certaines réponses [à l'interpellation] ne pourront être apportées au Conseil communal que les prochains mois* », à savoir avant la fin de l'année 2019.

Force est de constater qu'aujourd'hui les Conseiller(ère)s n'en savent pas plus qu'il y a 15 mois. Il(elle)s attendent toujours des informations précises sur le développement du Plan directeur intercommunal et l'étude de la mise à jour du Plan d'affectation communal.

C'est pourquoi, conformément à l'art. 71 du Règlement du Conseil communal, ses collègues et lui demandent à la Municipalité de bien vouloir examiner l'opportunité d'un moratoire sur tout ou partie des projets de lotissement et de Plan partiel d'affectation jusqu'à l'adoption, par le Conseil communal, d'un nouveau Plan d'affectation communal, en particulier via la création de « zones réservées » au sens de l'art. 46 de la Loi cantonale sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATC).

Il précise encore que, l'an dernier, le fait d'avoir déposé une interpellation n'avait pas permis une analyse par une Commission du Conseil communal, alors que la présente motion – dûment transférée en postulat – permettra au moins une mise à jour de l'information et un débat.

- Le président de séance prend bonne note que M. Rupert Schilböck a décidé de transformer sa motion en postulat.
- Il rappelle qu'un postulat peut être renvoyé à l'examen d'une Commission du Conseil communal ou être pris en considération directement et renvoyé à l'examen de la Municipalité, qui elle doit rendre un rapport.
- La discussion est ouverte.

- M. Thierry Genoud : remercie M. Rupert Schildböck pour la transformation de sa motion en postulat. Il est toujours extrêmement intéressant de pouvoir faire un point sur les études en cours. Il est évident que la Municipalité se fera un grand plaisir de répondre à ce postulat s'il est pris en considération. Il précise qu'avant le dépôt de cette ancienne motion/nouveau postulat, il avait été convenu avec Mme Christelle Haldimann, déléguée à l'urbanisme, de convoquer la Commission du Plan de zones – qu'il faudra renommer l'année prochaine parce qu'il n'y a plus de Plan de zones – avant la fin de l'année ou au début de l'année prochaine pour justement faire un point et mettre à niveau les connaissances, qui ont très peu évolué malheureusement depuis une année. Une partie de la réponse au postulat sera peut-être également donnée à la Commission du Plan de zones à cette occasion. La Municipalité est consciente qu'il y a un déficit de connaissances mais elle ne peut pas donner d'information tant qu'il n'y a pas quelque chose d'avéré, et il se réjouit de pouvoir en discuter avec la Commission précitée.
- Mme Christelle Giraud-Nydegger : remercie M. Rupert Schildböck pour son postulat et le remercie également d'avoir transformé sa motion en postulat. Il est vrai qu'aujourd'hui la Commune a des outils qui sont obsolètes, que la Commission du Plan de zones n'a pas été réunie depuis le début de la législature et que les Conseiller(ère)s ont une approche plutôt morcelée de l'aménagement du territoire à Gland. Elle recommande donc vivement à ces dernier(ère)s de renvoyer ce postulat à la Municipalité pour qu'il y ait un réel débat autour de ce sujet.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

À une large majorité, 2 avis contraires, 1 abstention signifiée, le Conseil communal accepte de prendre en considération le postulat et de le transmettre à la Municipalité pour étude et rapport.

12. Interpellation de Mme Véronique Villaine intitulée « Que se passe-t-il avec nos ASP »

- Le président de séance passe la parole à Mme Véronique Villaine pour le développement de son interpellation.
- Mme Véronique Villaine : s'excuse car la version transmise aux Conseiller(ère)s et à la Municipalité par voie électronique n'est pas tout à fait celle qu'elle va développer ce soir au vu des communications de la Municipalité reçues entre-temps, ce qui lui a fait un peu changer son texte, mais le fond reste le même.
- Le président de séance constate que Mme Véronique Villaine demande une réponse écrite de la part de la Municipalité lors de la prochaine séance du Conseil communal et remercie cette dernière d'y donner suite.

DIVERS

13. Nomination d'un(e) membre à la Commission de gestion

Suite à la démission de M. Yves Clerc à cette fonction, un poste est à repourvoir au sein de la Commission de gestion.

- Au nom du groupe UDC, M. Maurizio Di Felice déclare qu'il est toujours regrettable d'avoir à remplacer un collègue dans une Commission en cours d'exercice. M. Yves Clerc a récemment rencontrés quelques changements au niveau professionnel suite à une réorganisation interne, ce qui implique des changements d'horaire qui font qu'il observe des difficultés à être présent aux séances de la Commission de gestion et il préfère laisser la place à quelqu'un qui pourra être plus présent au niveau

de cette Commission. C'est pourquoi il propose la candidature de Mme Anna Pallotta Ladisa pour remplacer M. Yves Clerc.

- Il n'y a pas d'autre proposition. La candidature est soumise au vote.

Résultat

Par acclamations, Mme Anna Pallotta Ladisa est élue membre de la Commission de gestion.

- Le président de séance la félicite et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans ses activités.

14. Divers et propositions individuelles

- Mme Véronique Villaine : a trouvé très appréciable d'avoir l'annonce du bouclage de préavis par écrit. Ce serait assez sympathique si, à l'avenir, M. le Municipal Gilles Davoine pouvait continuer de communiquer les bouclages de préavis avant les séances du Conseil communal, plutôt que de les lire à toute vitesse lors de ces dernières.
- M. Samuel Freuler : déclare que lors de la dernière séance du 8 octobre 2020, les Conseiller(ère)s ont accepté l'achat du bâtiment du WWF. Selon sa compréhension, l'une des activités sera très certainement d'y installer la bibliothèque communale. L'étude de la Municipalité sur le potentiel des bâtiments scolaires informe les Conseiller(ère)s que le déménagement de la bibliothèque devrait libérer deux classes. Le préavis municipal n° 71 demandait l'installation de Portakabin pour créer deux classes provisoires, avec une option pour deux classes supplémentaires, option que la COFIN avait demandé de supprimer par amendement.

Conscient que le déménagement de la bibliothèque ne pourra pas se faire pour la rentrée 2021, mais très probablement pour la rentrée 2022, il demande à la Municipalité d'anticiper cette situation et de trouver, avec la direction scolaire, une solution temporaire pour éviter le recours à ces Portakabin supplémentaires. D'après les chiffres d'occupation de classes, il lui semble qu'il y a assez de disponibilités au niveau du primaire.

- Mme Christine Girod : remercie M. Samuel Freuler pour son suivi attentif de la situation en ce qui concerne les équipements scolaires et prend bonne note de sa demande. Néanmoins, à ce jour, ces deux Portakabin, que le Conseil communal avait acceptés, n'ont pas encore été installés et la Municipalité n'a pas encore pris de décision à ce sujet.

Elle aimerait juste attirer l'attention des Conseiller(ère)s sur le fait que si le scolaire devait tenir le coup, ce qui ne semble pas être possible contrairement à ce que dit M. Samuel Freuler par rapport aux prévisions données, cela risque malgré tout d'être difficile. En outre, la Municipalité a actuellement un autre sujet de préoccupation, à savoir l'accueil de midi. De plus en plus d'enfants fréquentent l'accueil parascolaire du Relax'Resto et de nouveaux locaux sont nécessaires. Il s'agira donc, pour la Municipalité, d'étudier l'ensemble de la « carte géographique » – si elle peut s'exprimer comme cela – des enfants qui doivent être surveillés sur les temps scolaires mais aussi sur les temps de midi, afin de prendre une décision quant à la direction dans laquelle elle souhaite avancer. Il est bien évident que si la Municipalité peut éviter de construire des structures supplémentaires de deux Portakabin, elle le fera. En l'état, elle ne peut pas garantir que c'est cette solution qui sera finalement gardée. Mais elle entend bien la demande de M. Samuel Freuler.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, le président de séance donne rendez-vous au 17 décembre 2020 à 19h00, dans un lieu restant à confirmer en fonction de l'évolution de la situation sanitaire, et clôt alors la séance de ce soir.

La séance est levée. Il est 20h25.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Le président de séance :

La secrétaire :

Rasul Mawjee

Karine Teixeira Ferreira

Annexes :

1. Communications du Bureau.
2. Communications de la Municipalité.
3. Postulat de M. Rupert Schildböck et collègues intitulée « Pour un moratoire sur les projets de lotissement et de plan partiel d'affectation (PPA) jusqu'à l'adoption d'un nouveau Plan d'affectation communal ».
4. Postulat de Mme Sabine Million-Courvoisier intitulé « Promotion de la santé et développement urbain durable : une étude pour être ambitieux ! »
5. Interpellation de Mme Véronique Villaine intitulée « Que se passe-t-il avec nos ASP »

COMMUNICATIONS DU BUREAU SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2020

- Le 9 novembre 2020, le Bureau et la Municipalité se sont réunis par visioconférence pour la préparation de la séance du Conseil communal du 17 décembre 2020.
Un point de situation de la séance de ce soir a également été effectué.
- La votation fédérale du 29 novembre 2020 portera sur 2 objets, à savoir :
 - Initiative populaire du 10 octobre 2016 « Entreprises responsables – pour protéger l’être humain et l’environnement;
 - Initiative populaire du 21 juin 2018 « Pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre.

Le 1^{er} vice-président rappelle aux Conseiller(ère)s de ne pas oublier de voter et de faire voter autour d’eux(elles).



Conseil communal du 12 novembre 2020

Communications de la Municipalité

■ *M. Gérald Cretegy, Syndic*

- **ASP** : A ce jour, deux ASP ne font plus partie du personnel communal, les 4 autres sont en arrêt maladie et l'un d'entre eux a démissionné pour la fin de l'année. La Municipalité met en place les moyens nécessaires, dans un premier temps provisoires, pour pallier cette situation difficile. Nous vous rappelons l'obligation qui est faite à l'employeur de respecter la protection de la personnalité de chaque employé concerné. Dès lors il n'y aura pas d'autre communication municipale actuellement sur ce sujet. Les informations données par la presse ont été transmises par les personnes intéressées et leur syndicat qui en portent seuls la responsabilité.
- **Covid-19** : Les organes politiques de la commune, mais aussi son Administration doivent adapter leur fonctionnement aux mesures de lutte contre la pandémie édictées alternativement par le Conseil fédéral et par le Conseil d'Etat. L'objectif de nos autorités : maintenir tant que faire se peut les activités économiques en évitant de saturer les infrastructures sanitaires. Le pari est loin d'être gagné et nous faisons tous les efforts nécessaires à notre portée. La préparation du Conseil communal s'est faite en collaboration entre la Municipalité et le Bureau du Conseil. La Municipalité émet des directives à l'attention de ses collaboratrices et collaborateurs. Le télétravail est organisé par équipes qui permettent de maintenir ouverts l'Administration et ses différents guichets. Il est réglementé en termes d'horaires, le badgeage est maintenu. L'accès aux guichets de l'Administration se fait sur rendez-vous. Les numéros de contacts par Services figurent en première page du site gland.ch.
- **Smartcity** : Votre Conseil a voté le 14 mai dernier un crédit d'étude de CHF 74'033.- pour l'inscription de notre Ville dans un concept Smartcity. Cette étude est divisée en 4 étapes et nous abordons ce mois la 2^{ème} étape qui devait déboucher avant la fin de l'année sur une consultation publique. Plusieurs dates étaient prévues, dont des visites d'évènements liés au développement des Smartcities. La pandémie a de fait bousculé le calendrier prévu. La Municipalité a validé la transformation de cette consultation en évènement en ligne dans les premières semaines de l'année prochaine.
- Le projet **Admin 2.0** voté également le 14 mai dernier avance bien. l'OCH (Office du Contrôle des Habitants) sera fermé les 3 et 4 décembre prochains afin de terminer l'opération de basculement de l'ancien progiciel Citizen sur Nest dès le 7 décembre. D'autre part, la reprise des données « finance » a été effectuée et le Service des finances travaille actuellement sur la paramétrisation des systèmes.

- **Sociétés locales.** Un peu plus d'une trentaine de sociétés locales ont déjà signé la nouvelle Charte des sociétés locales, permettant à la Ville de formaliser le prêt des installations, équipements divers et locaux pour les activités que ces sociétés délivrent avec bonheur à notre population. La pandémie a ralenti quelque peu les inscriptions de par les difficultés à réunir les AG des sociétés. Nous travaillons de concert avec l'USLG afin que cette dernière puisse dès le printemps 2021 remplir son rôle de faitière des sociétés locales de la Ville de Gland.
- **Mouvements au sein du personnel communal**

	Nom	Prénom	Fonction	Service	Date d'entrée ou de sortie	Raison de la mutation
	Dupasquier	Armelle	Déléguée cité de l'énergie	SBU	05.10.2020	Engagement
	Caiano	José	Adjoint au chef du groupe ASP	SPOP	23.10.2020	Licenciement
	Ganière	Thierry	Chef du groupe ASP	SPOP	27.10.2020	Licenciement
	Pinel	David	Technicien ES en informatique	SM	30.11.2020	Démission
	Sidoti	Joséphine	Huissière	SM	01.12.2020	Engagement
	Rufener	Gilles	Huissier	SM	31.12.2020	Démission

■ **Mme Isabelle Monney, Municipale**

- **Intervention artistique – Escaliers Avenue du Mont-Blanc**
Le projet de Sarah Bovet vient de se terminer. La réalisation de sa fresque sur les escaliers de l'Avenue du Mont-Blanc apporte de la couleur et amène l'art dans notre quotidien. Les motifs sont géométriques et inspirés de l'art inca. En ces temps de crise, il est impératif de soutenir les artistes de notre région en leur donnant de la visibilité.
- **Culture**
En raison des dernières règlementations, toute la saison culturelle à Grand-Champ a été annulée. Actuellement le Service travaille sur le report de la plupart des événements. A l'instar de ce qui s'est passé en mars, la Ville maintient les soutiens, l'accompagnement et les conseils en espérant que les dommages ne seront pas trop problématiques.
- **Affaires sociales - ARAS**
Le 5 novembre le Conseil Intercommunal de l'ARAS s'est réuni à Rolle.
Le budget ordinaire 2021 a été accepté.
 - Les montants portés en charge du compte 710 – « Frais de fonctionnement du Centre social régional (CSR) », montants intégralement couverts par la subvention DGCS.

- Les montants portés en charge du compte 711 – « Autorités et Administration de l'ARAS », avec une participation des Communes à raison de CHF 0,70/hab.
 - Les montants portés en charge du compte 720 – « Frais de fonctionnement des Agences d'assurances sociales », avec une participation des Communes à raison de CHF 14,15/hab.
- **Orgue au Temple de Gland**
 Le 23 octobre a eu lieu le dernier Concert sur l'orgue actuel au Temple de Gland. Depuis les travaux de démontage de l'orgue ont repris et ce dernier va partir pour son relevage et sa réfection en Italie.
 A son retour, il s'agira de le remettre en place, de placer les nouveaux jeux et aussi d'installer la console qui permettra à l'organiste de jouer depuis le cœur du temple.
 Je vous souhaite un bon conseil et vous remercie de votre attention.

■ **Mme Christine Girod, Municipale**

Monsieur le Président de séance, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Voici les communications pour mon dicastère :

- **Médiations Jeunesse**

Suite à la tenue des stands de médiation mis en place en juillet et en septembre, nous entrons dans la deuxième phase d'action dans la gestion et la prévention des incivilités à Gland. L'Office de la Jeunesse publie un rapport qui décrit de nouvelles pistes d'intervention pour une cohabitation harmonieuse sur le long terme.

Les fondements de la politique Jeunesse sont l'éducation, la prévention, le soutien et la citoyenneté. Pour renforcer les dispositifs existants et le travail de fond réalisé au quotidien par les équipes, plusieurs propositions concrètes sont formulées :

- Mise en place d'un triporteur permettant aux TSP d'animer des ateliers préventifs itinérants,
- Une émission vidéo regroupant un collectif d'une quarantaine de jeunes pour traiter du mode de vie des jeunes,
- Un dispositif de soutien à la parentalité est en réflexion,
- Le Parlement des Jeunes ouvrira le Salon de Quartier pour les 16 à 18 ans les mardis et jeudis de 18h00 à 19h30 et les dimanches de 14h00 à 18h00.

Le rapport complet est en ligne sur le site internet de la Ville.

- **Dîner Quizz – 18 ans**

Comme vous pouvez vous en douter, le dîner quizz 2020 qui était prévu le 19 novembre a dû être annulé pour des raisons sanitaires. Toutefois, chaque jeune concerné recevra un courrier et se verra offrir une attention chocolatée à retirer dans le commerce d'un acteur local.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite un bon conseil.

■ **Mme Jeannette Weber, Municipale**

Selon la directive de l'Etat-major cantonal de conduite, les communes devaient établir un concept de zonage.

Comme stipulé dans l'art. 9 de la directive COVID-19 du DEIS et du DSAS :

« Les communes sont responsables de définir les périmètres et les horaires dans lesquels les marchés ont lieu et au sein desquels le masque est obligatoire.

Elles définissent également les zones de forte affluence au sens de l'article 3c al. 2 de l'ordonnance COVID-19, ainsi que les horaires auxquels cette obligation s'applique, sur cette base, chaque commune est invitée à se déterminer sur d'éventuelles zones à l'intérieur desquels le masque de protection serait obligatoire.

La Municipalité a identifié les zones avec de forte affluence suivant :

La Rue de la Gare jusqu'à la gare, le passage sous-voie et ensuite la Rue de Mauverney.

Le récapitulatif des zones dans lesquelles le port du masque est obligatoire :

- Place de la gare avec le marché
- Quais de la gare (inclus le passage sous-voie)
- Rue de la gare jusqu'à l'Administration
- Rue Mauverney jusqu'à la fin des commerces (environ 100m après la Migros)
- Arrêts de bus

La signalétique sera posée en début de chaque zone ou rue dans les deux sens avec l'inscription : « **Masques obligatoire en cas de forte affluence** »

Ces mesures rentrent en vigueur immédiatement.

■ **M. Michael Rohrer, Municipal**

- **Chantier Mauverney :**

Les nouvelles conduites d'eau sous pression et de gaz sont en service entre la Rue des Alpes et le Chemin de la Chavanne. Les travaux de la SEIC sur le trottoir et les réfections de la chaussée côté Lausanne seront achevés pour la fin de l'année. Les travaux d'assainissement se feront uniquement sur la partie inférieure de Mauverney afin que le chantier soit rendu « propre » pour la fermeture de Noël.

- **Eclairage public :**

L'Avenue du Mont-Blanc a été complètement renouvelée avec la pose de 34 nouveaux luminaires. Les travaux se concentrent aujourd'hui sur le changement d'environ 45% du parc des Ypsilon (rue de la Gare, chemin des Vignes, etc...).

- **Carrefour avenue du Mt-Blanc – rue de la Combe :**

Les travaux débuteront le 16 novembre. Aujourd’hui aucun impact n’est prévu sur la circulation, car les travaux se dérouleront directement sur les banquettes. Une déviation piétonne est prévue. La signalisation y relative a été ou sera faite cette semaine ainsi que la communication aux riverains.

- **Récolte des déchets, collecte en porte-à-porte des papiers-cartons :**

Dès janvier 2021, les tournées de ramassage des ordures ménagères seront réduites de deux à une. La deuxième tournée sera remplacée par une collecte de ramassage des papiers-cartons. Une communication via plusieurs supports va être transmise à la population les informant de la collecte du papier-carton par le ramassage au porte-à-porte dès le 1^{er} janvier 2021. La population bénéficiera d’un subventionnement pour l’acquisition de container (100% pour les containers 120L et 240L) en faisant la commande directement sur le site de la Ville de Gland.

■ **M. Thierry Genoud, Municipal**

- **PA « La Crétaux »** a suscité une opposition collective de 11 personnes et une d’une personne unique. En plus, 2 observations d’un privé et de l’ATE.
Afin d’alimenter le préavis 90 qui sera à l’ordre du jour du CC du 17.12.20, la Municipalité recevra les opposants le 19 novembre 2020.
- **Le chantier des « Perrerets »** a été légèrement retardé par les mesures sanitaires liées au Covid-19. Toutes les salles ont été remises à l’établissement scolaire et sont opérationnelles. Reste que les vestiaires de la salle de rythmique et les extérieurs qui seront mis en œuvre dès les beaux jours de 2021, avec déjà maintenant des travaux de mise en place des bases des terrains de sports.

■ **M. Gilles Davoine, Municipal**

- **Sports**

Une revue des **événements** qui doivent être **annulés, reportés** ou qui ont pu être **maintenus**, ainsi que ceux du **mois de décembre** que l’on espère pouvoir faire :

6 novembre : Inauguration de la patinoire annulée

8 novembre : Dimanches sportifs

- Ptit clubs pour les enfants 3 à 5 ans annulé
- Foot et rugby pour les enfants de 6 à 12 ans maintenu
- Yoga annulé

Novembre animations patinoire

- Initiations Broomball annulé
- Silent Running & Walking annulé
- Musique live et fondue sur tonneaux reporté

4 décembre : Silent disco à la patinoire

13 décembre : Dimanches sportifs à la patinoire

13 décembre : Ski Training à la patinoire

18 décembre : Initiation broomball à la patinoire

- **Promotion économique**

Nous avons reçu 26 dossiers pour le **Prix Nouvelle Economie** dans le délai imparti, ce qui est un nombre important et réjouissant, qui plus est pour une première édition. Le jury va délibérer courant novembre.

- **Finances**

En pièce jointe, l'annonce du **boucllement du Préavis 96/2016** (Crédit d'étude pour les Perrerets).

Annexe mentionnée

ANNONCE DE BOUCLEMENT DE CRÉDIT

PRÉAVIS MUNICIPAL N°96/2016 RELATIF À L'OCTROI D'UN CRÉDIT D'ÉTUDE POUR : LA 2^{ÈME} ÉTAPE DE LA RÉNOVATION DE L'ENVELOPPE DES BÂTIMENTS ET DES INSTALLATIONS TECHNIQUES DU CENTRE SCOLAIRE DES PERRERETS (BLOC D ET E) ; LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE GYMNASTIQUE ; LA CONSTRUCTION DE SALLES DE CLASSE SUR LE BLOC E ; LA CONSTRUCTION D'UN PRÉAU COUVERT ; LA RÉALISATION D'UNE PLACE DE JEU

ACCEPTÉ PAR LE CONSEIL COMMUNAL EN DATE DU 28 AVRIL 2016 POUR UN MONTANT DE CHF 589'000.-

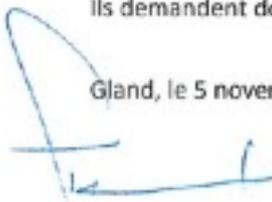
CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE : NÉANT

Situation comptable au	22 octobre 2020
No. du compte	9143.56
Crédit d'investissement accordé	CHF 589'000.00
Total des dépenses engagées et payées	CHF 585'124.00
Total des subventions reçues	CHF 0.00
Investissement net	CHF 585'124.00, soit 99.3% du crédit accordé
Solde disponible / (Dépassement de crédit)	CHF 3'876.00
Amortissement cumulé au 30 septembre 2020	CHF 437'518.80
Solde à amortir au 30 septembre 2020	CHF 147'605.20
Durée initiale de l'amortissement	30 ans
Durée résiduelle de l'amortissement	26 ans

Le Municipal et le Chef de service attestent que l'étude est achevée et que toutes les factures et toutes les subventions concernant le crédit susmentionné ont été reçues, payées et comptabilisées.

Ils demandent donc au Service des finances de procéder au bouclage comptable de ce crédit.

Gland, le 5 novembre 2020


Thierry Genoud
Municipal


Eric Ducret
Chef de Service

Annexes : Tableau détaillé des dépenses et des subventions

Motion de Rupert Schildböck et collègues

Séance du Conseil communal de la Ville de Gland du 8 octobre 2020

Pour un moratoire¹ sur les projets de lotissement et de plan partiel d'affectation (PPA) jusqu'à l'adoption d'un nouveau Plan d'affectation communal.

Préambule

Lors de sa séance du juin 2019, le Conseil communal de la Ville de Gland traitait la [réponse](#) de la Municipalité à mon [interpellation](#) de mars 2019, réponse qui montrait que l'ensemble de nos outils de planification du sol sont obsolètes : plan directeur communal, plan des zones, schéma directeur ouest.

Rappelons ici la réponse de la Municipalité à mon interpellation où elle précisait que « le travail pour le plan d'affectation communal se réalise toujours dans le cadre de [préavis municipal 45-2013](#) » et que le [Bilan et Ambitions Mi-Mandat de la Municipalité](#) du janvier 2019 précise que « suite à l'entrée en vigueur en 2018 de la Loi [cantonale] sur l'aménagement du territoire et des constructions ([LATC, RS 700.11](#)), le Plan d'affectation communal se met en place » et que « le Plan directeur intercommunal apportera un réflexion régionale sur les thématiques telles que l'urbanisme, la mobilité et les transport, les infrastructures et l'environnement ».

Développement

A l'époque (cf. [procès-verbal de la séance du Conseil communal du 27 juin 2019](#)), j'avais cité la Municipalité qui déclarait que « certains réponses [à l'interpellation] ne pourront être apportés au Conseil communal que dans les prochains mois [c. à d. avant la fin d'année 2019] ».

Force est de constater qu'aujourd'hui nous ne savons pas beaucoup plus qu'il y a quinze mois et que le Conseil communal attend toujours d'être appelé à étudier la mise à jour du Plan d'affectation communal et des informations précises sur le développement du Plan directeur intercommunal.

Ceci alors que, selon la Loi [cantonale] sur l'aménagement du territoire et des constructions du 17 avril 2018 ([LATC, RS 700.11](#)) dans son art 4.4 « La municipalité est chargée de faire observer les prescriptions légales et réglementaires, ainsi que les plans en matière d'aménagement du territoire et des constructions ».

J'avoue que ce domaine de l'aménagement du territoire est complexe. Cependant, deux principes simples devraient présider aux décisions communales.

D'abord, l'art 15 de la Loi [fédérale] sur l'aménagement du territoire ([LAT, RS 700](#)) dispose qu'**une planification vaut pour quinze ans**, alors que notre Plan (général) d'affectation communal actuel date de 1986 (cf. [Règlement communal sur le plan d'extension et la police des constructions](#) et [Plan des zones](#)). Cet article 15 LAT pose plusieurs conditions et principes qualitatifs :

¹ Par moratoire, il s'agit de comprendre que, au-delà du message politique clair, la Municipalité est en droit de créer des « zones réservées » dans des secteurs où il est nécessaire de disposer d'une vue d'ensemble ou d'approfondir la réflexion à la lumière en particulier du nouveau Plan directeur cantonal ou de la jurisprudence, avant de décider de leur affectation.

Art 15 LAT Zones à bâtir

1. Les zones à bâtir sont définies de telle manière qu'elles répondent aux besoins prévisibles pour les quinze années suivantes.
2. Les zones à bâtir surdimensionnées doivent être réduites.
3. L'emplacement et la dimension des zones à bâtir doivent être coordonnés par-delà les frontières communales en respectant les buts et les principes de l'aménagement du territoire. En particulier, il faut maintenir les surfaces d'assolement et préserver la nature et le paysage.
4. De nouveaux terrains peuvent être classés en zone à bâtir si les conditions suivantes sont réunies :
 1. ils sont propres à la construction ;
 2. ils seront probablement nécessaires à la construction dans les quinze prochaines années même si toutes les possibilités d'utilisation des zones à bâtir réservées ont été épuisées et ils seront équipés et construits à cette échéance ;
 3. les terres cultivables ne sont pas morcelées ;
 4. leur disponibilité est garantie sur le plan juridique ;
 5. ils permettent de mettre en œuvre le plan directeur.

En plus, l'aménagement du territoire doit **respecter une logique de cascade cohérente** entre :

- les principes de la législation fédérale, et en particulier de la LAT (*nota bene* : le Conseil fédéral adopte les plans directeurs cantonaux)
- la législation cantonale LATC, les principes et les fiches du plan directeur cantonal
- les plans directeurs régionaux ou intercommunaux (y compris la planification des zones d'activités, notamment industrielles)
- la réglementation communale et ses plans, dûment adoptés par le Conseil communal et ratifiés par le Canton.

Or les exemples se multiplient à Gland qui, sans parler du fond, montrent une perte de maîtrise de cette politique publique essentielle, voire qui mettent le doute sur de possibles conflits d'intérêts (comme on l'a vu récemment dans la Communes de Bagnes à Verbier), par exemple :

- Le **plan partiel d'affectation « La Combaz »** (cf. [PPA La Combaz](#)), mal articulé avec la proche Ballastière, qui a obligé la Commune à hâter le déménagement de la déchèterie pour un budget de CHF 5.5 million pour la collectivité, le Municipal en charge du dossier ayant annoncé qu'il ira solliciter après coup une participation des promoteurs ;
- Le **préavis 72-2020** ([préavis](#), [rapport CoFin](#), [rapport CoTech](#), [décision](#)) relatif au déplacement de ladite déchèterie, qui a suscité l'incompréhension de la Commission des finances (sic !) apprenant que le **route de contournement ouest** ne passerait plus selon l'itinéraire annoncé officiellement (cf. [Schéma directeur intercommunal Gland-Vich](#)), et que le Canton avait requalifié toute la zone industrielle de l'ouest comme d'intérêt prioritaire ;

- Le projet de **halles artisanales aux Avouillons**, mis à l'enquête en juillet 2019, qui avait suscité des oppositions notamment en raison de son impact sur les surfaces agricoles détruites (en proximité de la ferme Baumgartner) et la surcharge de trafic sur l'avenue du Mont-Blanc, qui a valu aux opposants une année plus tard la réponse que la Municipalité bloquait le projet et demandait une étude d'impact sur le trafic ;
- Le projet d'implantation de l'enseigne **McDonald's** avec drive-in (280 places, +1000 mouvements/jours), dont l'acceptation est fondée sans vision des impacts cumulés de toutes les constructions planifiées et sans réflexion sur les axes de mobilité douce à développer ;
- Le projet de **tour Swissquote** de 60 mètres (quinze étages), pour un campus bancaire de 1700 personnes, présenté la semaine passée alors qu'on n'a aucune vision d'ensemble de ce secteur de 150m autour de la gare (quelle sera la hauteur du Plan partielle d'affectation du quartier Gare Sud ?!).

Les exemples ci-dessus sont publics et connus ; mais il faut y ajouter d'autres opérations immobilières importantes très discrètes, qui conduisent à se demander si cette approche morcelée de l'aménagement du territoire ne relève pas en fin de compte d'une stratégie délibérée, au détriment de l'intérêt public :

- 13'000 m2 historiquement classés en zone de faible densité faisant partie du magnifique **domaine agricole de la Lignière** viennent d'être achetés par des promoteurs vers le chemin du Pommier. Ces derniers entendent bien sûr tapisser le secteur de villas. Ceci alors que la zone aurait déjà dû être rendue à la zone agricole, conformément aux instructions cantonales.
- Le secteur de vignes **entre la ferme Wahlen de La Pique et le chemin des Vignes** a lui aussi été acquis par des promoteurs. Or il est classé en « zone de faible densité » alors qu'un aménagement pertinent permettrait une densification raisonnable (cf. ordre contigu prévu de manière très restrictive en zone villa).

Précisons que l'application des deux principes rappelés ci-dessus semble indispensable non seulement pour favoriser un aménagement de qualité, élaboré démocratiquement ; mais aussi pour préserver les intérêts des propriétaires ou investisseurs, qui doivent pouvoir travailler dans un climat de prévisibilité et de sécurité du droit. En l'occurrence, la récente jurisprudence du Tribunal fédéral va clairement dans le sens de refuser ces nouveaux quartiers lorsqu'ils jouxtent une zone agricole et sont décentrés, ce qui augure d'un enlisement du dossier du chemin des Pommiers, qui coûtera des dizaines de milliers de francs aux promoteurs, aux riverains du projet, et à l'Administration.

La Commission du Plan des zones n'ayant pratiquement pas été réunie depuis le début de la législature, et vu le déficit d'informations de la part de la Municipalité, nous ne citons là que les projets dont nous avons connaissance.

On pourrait y ajouter les incertitudes concernant le secteur du bord du lac, notamment avec le projet balayé via le référendum sur le chemin piétonnier des rives du lac. Ou encore les indices de « surchauffe » et d'impossibilité des infrastructures actuelles à absorber une telle croissance débridée :

- Portakabines pour les écoles ;
- Problème de STEP et de réseau d'eau ;
- Entretien déficient du réseau routier et pour la mobilité douce.

Mais cette liste suffit clairement à montrer qu'un moratoire sur les projets de lotissements et autres Plans partiels d'affectation (PPA) est devenu indispensable. D'autres communes l'ont fait (notamment notre voisine, la Commune de Begnins, où le Conseil communal [a accepté le 23 juin 2020 le préavis 9-2020 tel qu'amendé](#)) et, vu les promesses du Municipal en charge de l'urbanisme quant à l'imminence de préavis relatifs au Plan d'affectation communal, il ne portera guère à conséquences.

Conclusion

Aussi, conformément à l'article 71 de notre [Règlement du Conseil communal](#), les soussigné-e-s demandent à la Municipalité, de « ... présenter une étude au moyen d'un rapport sur un objet déterminé ou un projet de décision de compétence du conseil communal au moyen d'un préavis ».

Concrètement, nous la remercions par avance d'examiner l'opportunité d'un moratoire sur tout ou partie des projets de lotissement et de Plan partiel d'affectation jusqu'à l'adoption par le Conseil communal d'un nouveau Plan d'affectation communal, en particulier via la création de « zones réservées » au sens de l'article 46 LATC.

Précisons encore que l'an dernier, le fait d'avoir déposé une interpellation n'avait pas permis une analyse par une Commission du Conseil, alors que la présente motion, si elle est prise en considération, permettra au moins une mise à jour de l'information et un débat.

Rupert Schildböck, plate-forme PS-Les Vert-e-s

Gland, 6 octobre 2020

Postulat : Promotion de la santé et développement urbain durable : une étude pour être ambitieux !

La Ville de Gland, de par son territoire étendu et ses décisions politiques prises visant le bien commun de la population, démontre qu'elle possède des atouts forts en regard de la promotion de la santé pour tous et à tout âge. Faire sortir les personnes de chez elles, non seulement a un impact positif sur leur santé physique, mais participe également à leur bien-être social, donc à leur santé mentale. A ce titre, la commune a un important potentiel de développement urbanistique pour allier santé, mobilité et écologie.

Unisanté a développé un concept « Métasanté », repris notamment par la Ville de Lausanne dans le développement du quartier Métamorphose, qui consiste à augmenter la proportion de personnes physiquement actives en favorisant et en créant les conditions de mobilité à cet effet. A titre d'exemple, et dans mon cadre professionnel, des personnes âgées, à mobilité réduite, résidant à Gland, m'ont transmis ne pas sortir de chez elles à cause du peu de possibilité de s'asseoir après un certain nombre de mètres de marche.

Les recommandations édictées dans le cadre du projet Métasanté, selon le niveau de preuve, sont les suivantes (pour ne citer que quelques exemples) :

- Concevoir les rues de manière à les connecter en maintenant un maillage fin, plus favorable à la pratiques des modes actifs
- Renforcer la desserte du site en transports publics et l'intermodalité avec les modes actifs
- Favoriser les liaisons qui donnent accès aux espaces verts
- Créer des espaces publics attractifs, pour des séjours liés aux loisirs mais aussi aux activités quotidiennes, facilement accessibles pour les piétons et les cyclistes
- Favoriser la marchabilité et la mixité des usages en concevant des passerelles pouvant être empruntées aussi bien à pied qu'à vélo, par les promeneurs ou joggeurs, ainsi que les cyclistes novices ou expérimentés.
- Promouvoir des franchissements de routes de préférence à niveau, voire aériens, à largeur confortable. Les passages souterrains sont à utiliser en dernier recours (esthétique, sentiment d'inconfort et de sécurité).

Pour soutenir la promotion de la santé, une association à l'échelle nationale pour évaluer l'impact sur la santé de tels projets a été mise en place afin d'évaluer leurs effets positifs sur la santé de la population (www.impact-santé.ch).

Dans le but de connaître les possibilités pour Gland de s'inspirer de ces concepts pour le développement de sa vision de la mobilité multimodale permettant de promouvoir la santé de la population et le respect de l'environnement, le présent postulat demande d'étudier notamment :

- Le recensement des zones communales ne répondant pas aux critères de mobilité multimodale
- Les freins urbanistiques pour promouvoir la marche à tous les âges de la vie en fonction du degré d'autonomie fonctionnelle
- Les possibilités communales de favoriser le développement urbanistique en y intégrant la promotion de la santé
- Les partenariats publics-privés envisageables à cet effet
- La vision de la Municipalité pour le développement des transports publics et leur accessibilité
- Les mesures à envisager pour implémenter le concept de promotion de la santé à travers l'urbanisme et des politiques communales fortes, pour tous les âges de la vie et tous les degrés d'autonomie fonctionnelle

Gland, le 2 novembre 2020



Sabine Million-Courvoisier

Interpellation – Que se passe t'il avec nos ASP

Mesdames et messieurs les Municipales et Municipaux

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Au vu des articles de journaux des dernières semaines, et au nom du groupe PS-VERT, je souhaite avoir de la municipalité quelques réponses aux questions suivantes.

Nous connaissons le licenciement de 2 ASP et avons également lu dans les ~~commissions~~ ^{communiqués} municipales qu'une autre démission est posée et que les 4 autres sont en arrêt maladie.

Nous avons bien noté que la municipalité ne répondrait pas aux questions concernant les licenciements mais néanmoins nous aimerions quelques explications sur le fait qu'une équipe complète se retrouve à l'arrêt.

La commune se retrouve aujourd'hui, à un moment où une bonne partie de la population se plaint d'incivilités sans Agents de Sécurité sur le terrain.

Comment la municipalité va procéder pour remplacer à long terme ses ASP qui manquent cruellement?

Quelles sont actions qui vont être menées pour ne pas se retrouver dans la situation actuelle dans quelques mois ?

Bon nombre de conseillers et conseillères étant absents ce soir, Je souhaite de préférence une réponse écrite de la municipalité.

Je remercie d'avance la municipalité pour les réponses qu'elle apportera.

Véronique Villaine

Pour le groupe PS-VERT-POP

